



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 20 juillet 2016

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Micheline BAROZIER, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Franck SAUTIER, Monique AVANTHAY, Daniel ZUABONI

1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie MELCONIAN est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 22 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Convention de partenariat avec l'université Lumière Lyon 2

Cette convention a pour objet de confier à l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lyon 2 via la formation Master 1 « Développement Rural » dans le cadre d'un projet tuteuré : « *Approche des pratiques et représentations des habitants de Vulbens en référence à l'Agenda 21 local* ».

Elle précise en outre les modalités pratiques, techniques et financières de la mission, notamment la participation forfaitaire de la commune d'un montant de 1 500 € et la prise en charge de l'hébergement et les frais de déplacement des étudiants.

Le projet tuteuré est réalisé par une équipe comprenant 15 étudiants, entre septembre 2016 et janvier 2017, et s'organise autour d'une intervention sur site d'une semaine en novembre 2016.

Une restitution des travaux sera organisée devant les commanditaires à la fin du mois de mars 2017. L'équipe pédagogique comprend des enseignants chargés à titre principal du suivi du projet tuteuré et d'enseignants spécialisés dans les disciplines clefs : méthodologie, statistiques, cartographie, etc. Des contacts réguliers seront pris entre les responsables de la formation et M. Frédéric BUDAN, Maire ainsi que les personnes impliquées dans le Comité local Agenda 21.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention jointe à la présente délibération

Autorise Monsieur le maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

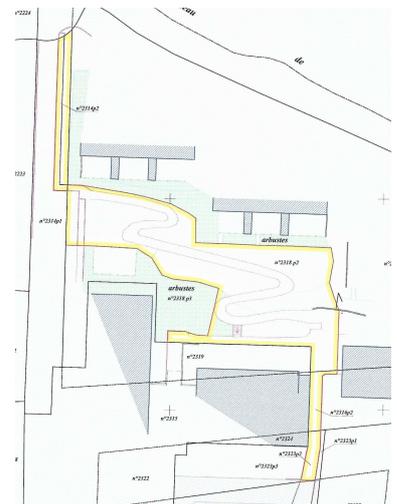
4. Rétrocession de voirie Carré nature

Annule et remplace la délibération du 10/02/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la rétrocession d'une partie de la voirie et des espaces verts du Carré nature, ayant pour but d'intégrer ce nouvel ensemble de logements dans la circulation du village.

La cession représente 1 415 m² tels que décrits au plan et au tableau ci-après :

Teinte	N°cadastre	Superficie mesurée	Propriétaire
	2316 p2	43 m ²	Cession par la Copropriété CARRÉ NATURE à la Commune de Vulbens
	2318 p2	1217 m ²	
	2314 p2	119 m ²	
	2323 p2	36 m ²	
	Total	1415 m ²	

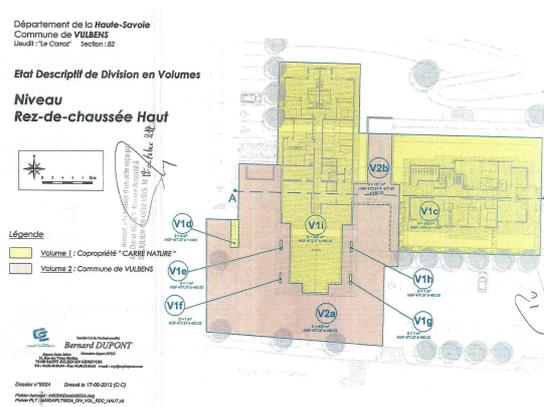


Il s'agit également de confirmer l'état descriptif de division en volumes reçu devant notaire par acte du 12/10/2012 qui prévoit que la commune de VULBENS est propriétaire non pas du sol mais de volumes, qui permettront la circulation publique (extraits de l'acte) :

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la rétrocession de voirie ainsi que la propriété en volume telles que décrites ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant



5. Convention d'autorisation de voirie et de financement

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention rédigée par le conseil départemental pour la cession de la partie de la RD7 dite chemin de la Fontaine qui deviendra communale au 01/10/2016 et le financement à hauteur de 38 000 € HT des travaux d'aménagement que la commune souhaite réaliser, notamment pour y réguler la vitesse excessive.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et une abstention,

Approuve la convention jointe à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

6. Demande de subvention « Les écuries de Vulbens »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association des écuries de Vulbens qui sollicite une aide de 300 € pour l'organisation de son concours hippique.

Le Conseil désapprouve les demandes de subvention en cours d'année lorsqu'elles n'ont pas un caractère exceptionnel et souhaite qu'il soit précisé à l'association que la demande d'aide financière doit se faire, comme pour toutes les associations, en début d'année pour la préparation du budget. Pour cette année, la subvention est acceptée sous cette forme.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et une abstention,

Accorde une subvention de 300 € à l'association des écuries de Vulbens

7. Informations

Travaux : les travaux de rénovation de la mairie se déroulent toujours selon le rythme prévu. La souche du tilleul sera arrachée et la dalle pour l'accès arrière et l'escalier extérieur sera coulée les 26/27 juillet.

Urbanisme : Un projet d'aménagement des terrains communaux du Carroz est présenté au conseil, qui le reçoit favorablement. L'échéancier de réalisation reste à définir.

Agenda 21 : un questionnaire conséquent a été rempli pour valider les acquis communaux en terme d'Agenda 21, ce qui a permis de pérenniser le dispositif.

Microcrèche : la PMI est venue visiter la maison de la microcrèche. Quelques aménagements peu coûteux sont à prévoir, d'autres plus importants seront étudiés par la commission travaux.

- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 21 septembre 2016, dans la salle du conseil temporaire, dans la partie bungalow de la mairie provisoire.

